

Demande de prime spéciale d'installation (0127)

Versement sous réserve que les conditions d'attribution soient remplies.

Les professeurs agrégés ne sont pas éligibles à cette indemnité.

Décret 89-259 du 24 avril 1989

Je soussigné(e) M.....

Nommé(e) dans le corps des
(préciser le grade ainsi que la discipline pour les personnels enseignants)
en qualité de titulaire
à compter du par arrêté en date du
sollicite l'attribution, selon un versement unique, de la prime spéciale d'installation prévue par le décret n°89-259 du 24 avril 1989 et, en outre, CERTIFIE SUR L'HONNEUR :
 être affecté(e) pour la première fois en qualité de titulaire d'un grade d'une administration de l'Etat
 ne pas bénéficier d'un logement de fonction ni de mon propre chef ni de celui de mon conjoint
 n'avoir jamais antérieurement perçu la prime spéciale d'installation, ni d'indemnité de première affectation
 m'engage à restituer les sommes indûment perçues, au cas où je me trouverais dans l'unes des situations prévues par les articles 3 (alinéa 3) – 4 (alinéa 1) et 5 (alinéa 1) du décret précité.
Fait àle
Signature de l'agent